



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2025, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le Règlement numéro 396-2025 modifiant le règlement numéro 376-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Ce règlement a pour objet de modifier les autorisations requises pour effectuer une dépense.

Ce règlement est disponible à mon bureau situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 18 juillet 2025

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier